

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

**PRÉSENTS** : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, LAURAIRE Franck, MALIGE Damien, PRADAL Marc, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

**ABSENTS**: DEVAUD Thomas, ROBERT Joseph

**ABSENTS représentés avec procuration:**

Mr MALIGE Damien a été nommé secrétaire.

**OBJET: Taux des taxes 2023**

2023\_27

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition des 3 taxes directes pour 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** de voter les taux suivants:

- taxe d'habitation: 4,85 %
- taxe bâti: 31,90 %
- foncier non bâti: 257,18 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Maire,  
Colette ROUQUET.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

03 AVR. 2023

03 AVR. 2023

